






CHARTRE DU COLLÉGIEN « VIVRE ENSEMBLE »

Cette chartre est extraite du Règlement Intérieur de l'établissement (site du collège / Lycée de Font Romeu : <http://www.lyc-coubertin-fontromeu.ac-montpellier.fr/>)

Mes droits	Mes obligations	Les Interdictions
<p>A l'Education</p>  <p>- à l'enseignement des connaissances fondamentales</p> <p>- à l'acquisition de savoir-faire</p> <p>- à l'accompagnement dans la construction d'un projet personnel</p> <p>- à l'aide et au soutien en cas de difficultés</p> <p>- à l'éducation à la citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis dans l'obligation d'aller à l'école et de faire justifier par écrit mes absences par ma famille ou mon représentant légal • J'ai mon carnet de liaison en bon état • Je suis présent, je me range sous le préau (6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}) ou devant la salle de classe (3^{ème}). Je suis à l'heure en classe • J'attends le professeur dans le préau du bas pour me rendre en cours d'EPS ou en activité UNSS • Je fais le travail demandé à la maison et en classe • Je permets à mes camarades de travailler seuls ou en groupe • Je lève la main pour prendre la parole en classe • Je prépare mon sac avec attention pour ne pas oublier de matériel • J'utilise mon casier pour alléger mon sac dans la journée • Régime des sorties en cas d'absence imprévue d'un/de professeur(s) : <p>Je suis externe : mes responsables légaux viennent signer ma sortie ponctuelle au bureau de la vie scolaire, si cette absence se situe en fin de matinée ou en fin d'après-midi.</p> <p>Je suis demi-pensionnaire : mes responsables légaux viennent signer ma sortie ponctuelle au bureau de la vie scolaire seulement après le repas.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Circulaire 2014-159 du 24/12/2014 « prévention de l'absentéisme » : s'absenter, et ne pas justifier ✗ Refuser de donner son carnet ✗ Traîner dans les couloirs, les toilettes et autres ✗ Bavarder, chahuter, perturber les cours, l'étude, ou le CDI ✗ Ne pas faire ses punitions ✗ Utiliser le casier des autres sans leurs autorisations ✗ Utiliser mon casier comme débarras ✗ Etre assis ou coucher dans les couloirs en attendant son cours suivant. ✗ Quitter l'établissement sans autorisation ✗ Entrer dans la salle des professeurs ✗ Entrer dans les salles informatique et de TP sans l'autorisation d'un adulte ✗ Rester dans les salles ou les couloirs pendant les récréations ou de 11h à 13h30 sauf sous la responsabilité d'un adulte, ou autorisation exceptionnelle (exemple béquille) ✗ Etre présent dans les installations sportives intérieures (piscine, gymnase, autres) ou dans les couloirs d'accès hors des heures d'entraînement ou d'EPS, sauf accompagné d'un adulte

Mes droits	Mes obligations	Les interdictions
<p>Au respect</p> <p>✓ Des biens</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne dégrade ni le mobilier, ni les bâtiments, ni les installations sportives • Je ne gaspille pas l'eau • Je jette mes déchets et mon chewing-gum à la poubelle • Je respecte le matériel informatique et sportif mis à ma disposition • Je respecte la propreté des véhicules de transport scolaire et leur règlement • J'utilise le casier qui m'a été attribué ou les casiers mis à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> * Ecrire sur les tables, sur les murs, faire des tags * Abîmer les tables et les chaises * Inonder ou boucher les toilettes, arroser ses camarades * Jeter tout objet par terre sans le ramasser * Dégrader les bus scolaires * Dégrader ou perdre le matériel informatique ou d'EPS. * Avoir son téléphone portable sur soi dans tous les cours ou dans le bâtiment de l'externat (il doit être éteint et au fond du sac). Le portable pourra être confisqué pendant une semaine. * Prendre les affaires des autres

Mes droits	Mes obligations	Les interdictions
<p>Au respect :</p>  <p>✓ Des personnes</p> <p>- Accepter la différence</p> <p>- Etre tolérant</p> <p>- Etre Solidaire</p> <p>- Savoir écouter</p> <p>- Savoir prendre la parole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte tous les adultes et leurs décisions, même sur internet • Je respecte mes camarades et leurs matériels, même sur SMS, internet et réseaux sociaux • J'ai une attitude et un langage corrects à tout moment • Je fais attention à mes camarades, et signale à un adulte si l'un d'eux est en souffrance ou se fait harceler • Je m'habille convenablement, sans signes provocateurs, sans publicité pour produits illicites, et j'enlève ma casquette, bonnet, chapeau, foulard dans les bâtiments • Je suis pudique et j'évite les « démonstrations amoureuses » et les actes humiliants • Je respecte le droit à l'image, et le droit à la vie privée • Je jette mon chewing-gum ou mon bonbon avant de commencer les cours 	<ul style="list-style-type: none"> * Répondre avec insolence et/ou agressivité * Insulter ses camarades, et/ou menacer, harceler, se moquer, se battre, cracher * Abîmer, voler, racketter les affaires des autres * Jouer avec la neige : bataille de boules de neige, bousculer, etc <p>La Loi interdit : le bizutage, les propos racistes, la diffamation et les injures sous peine de poursuites judiciaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Se vêtir de Chaussures de plage, tenue trop courte, sous-vêtements visibles * Avoir des gestes déplacés * Utiliser tous matériels portables audio-vidéo dans les salles de cours, d'étude, au CDI, en salle multimédia, au réfectoire et dans les couloirs de l'externat. Une tolérance sera appliquée dans les autres lieux de l'établissement. * Utiliser les outils numériques à l'internat, au réfectoire, dans les couloirs, au CDI, dans les salles de cours, en étude (sauf utilisation sous la responsabilité d'un personnel de l'établissement référent). Une tolérance sera appliquée dans les autres lieux (cafétéria, préau et extérieurs)

Mes droits	Mes obligations	Les interdictions
<p>A l'école laïque et républicaine</p> 	<p>Je respecte le droit à la différence</p>	<p>Porter des signes religieux ostentatoires (article L.141-5-1 du code de l'Education). Lorsqu'un élève méconnaît cette interdiction, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève et/ou sa famille avant l'engagement de toute procédure disciplinaire.</p>
Mes droits	Mes obligations	Les interdictions
<p>A la sécurité, à la santé et à l'Hygiène</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Je circule dans la calme dans les couloirs • Je prends soin de mon hygiène • Je prends soin de ma santé et respecte celle des autres • Je présente mon ordonnance à l'infirmier si je dois prendre des médicaments pendant le temps scolaire • Pour les cours d'EPS, j'utilise une tenue sportive (survêtement ou short, tee-shirt, chaussures de sport) je prévois des vêtements propres de rechange et j'enlève les piercings. • Je jette mon chewing-gum ou mon bonbon à la poubelle avant de commencer chaque cours. • Dispenses EPS : pour 1 séance à la demande des responsables légaux sur le carnet de correspondance. Je présente le mot au professeur et reste en classe avec lui (sauf dans certains cas – exemple ski de fond – Je me présente en salle d'étude ou en vie scolaire). Pour une dispense d'une semaine ou plus, Je suis tenu de fournir un certificat médical, le montrer au professeur qui le vise puis je l'amène en vie scolaire. • Je reste sous la responsabilité de mon professeur ou du surveillant en cas d'accident ou d'évacuation incendie. Les consignes de sécurité sont affichées dans chaque salle et à l'internat. • J'ouvre mon sac à la demande de l'adulte, je retourne mes poches et vide le contenu afin de permettre tout contrôle en cas de vol ou de suspicion de substances illicites (droit de fouille) 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Bousculer, crier, courir, etc. ✗ Circuler dans les couloirs sans autorisation pendant les cours et les heures d'étude ✗ Cracher par terre ✗ Avoir du matériel non scolaire : briquet, déodorant, cutter, allumettes, cigarette électronique, stylos laser etc. ✗ Fumer, boire de l'alcool, et consommer des produits illicites ✗ Manger en cours ✗ Dépasser les limites de l'établissement et/ou de pénétrer sur les espaces signalés comme dangereux (plan de l'établissement)

La liste des interdictions n'est pas exhaustive.

Je me comporte de manière responsable et m'engage à suivre la charte ci-dessus dans le collège, sur les installations sportives et lors des sorties éducatives.

Date & signature de l'élève :

Tout manquement aux règles ainsi définies (tant sur le plan du travail que du comportement) expose son auteur à une punition ou une sanction selon la nature, la gravité et la fréquence du manquement.

Tout carnet perdu ou détérioré sera facturé 5€.

Les punitions scolaires	Les sanctions disciplinaires
<p>Ce sont des mesures d'ordre intérieur. Elles peuvent être prononcées par tout adulte de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Observation écrite sur le carnet▪ Rapport écrit transmis aux CPE et au Chef d'établissement▪ Heures de retenues et/ ou TIG (travail d'intérêt général) avec travail à accomplir le mercredi après-midi▪ Les devoirs supplémentaires▪ Les exclusions de cours lorsque la sécurité du groupe classe est menacée ou si le déroulement du cours est rendu impossible	<p>Elles concernent les manquements graves ou répétées aux obligations des élèves et notamment les atteintes aux personnes et aux biens. Elles sont prononcées par le chef d'établissement ou par le conseil de discipline</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Avertissement▪ Blâme▪ Mesure de responsabilisation▪ Exclusion temporaire de la classe (élève accueilli en vie scolaire)▪ Exclusion temporaire de l'établissement pour une durée qui ne peut pas excéder 8 jours▪ Exclusion définitive de l'établissement par décision du Conseil de discipline <p>La commission éducative a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie du collège et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée.</p> <p>La mesure de responsabilisation consiste à participer, pendant 20h, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives, en dehors des heures d'enseignement. Elle nécessite la signature d'une convention, et l'engagement de l'élève à la réaliser.</p>

Date et signature du/des responsables Légaux :
--